



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 10 janvier 2022

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 1

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2022 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 97 excès de vitesses ;
- 13 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
12 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 16 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 6 faits de défaut de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 16 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 9 faits de refus de priorité ;
- 34 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 21 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Mardi 11 janvier	Après-midi	Avenue du Président Coty – La Chapelle Saint-Luc
	Après-midi	D 619 Lusigny
Mercredi 12 janvier	Après-midi	D 660 Estissac - Fontvannes
Jeudi 13 janvier	Matin	Route de Verrières à Bréviandes
Vendredi 14 janvier	Matin	D 671 Fouchères – Mussy sur Seine
	Après-midi	D 5 Luyères
Dimanche 16 janvier	Après-midi	D 619 - Saint-Mesmin

L'alcool au volant

La consommation d'alcool au volant est l'une des premières causes de mortalité routière et est en cause dans près d'un tiers des accidents mortels.



Le seuil réglementaire du taux d'alcool :

La limite fixée est de 0,5 g d'alcool par litre de sang, soit 0,25 mg par litre d'air expiré. Pour les conducteurs titulaires d'un permis probatoire, et ceux en situation d'apprentissage, la limite fixée est de 0,2 g par litre de sang, soit 0,1 mg par litre d'air expiré.

Sanctions encourues :

	Taux d'alcool dans le sang	Sanctions maximales encourues
Permis probatoire	Entre 0 et 0,25g/L de sang	Retrait de 6 points 135€ d'amende Suspension de permis de 3 ans
	Entre 0,25 et 0,8g/L de sang	Retrait de 6 points 4500€ d'amende Suspension de permis de 3 ans 2 ans de prison
Permis standard	Entre 0,25 et 0,50g/L de sang	Retrait de 6 points 135€ d'amende Suspension de permis de 3 ans
	Entre 0,5 et 0,8g/L de sang	Retrait de 6 points 4500€ d'amende Suspension ou annulation de permis de 3 ans 2 ans de prison

Désignez un Sam avant de sortir :

celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas !



Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

@Prefetaube
 @Prefet10